Envoyé en préfecture le 27/10/2026
Reçu en préfecture le 27/10/2026
Publié le
ID : 022-212203251-20261027-DB_2026_07_13-DE

COMMUNE DE SAINT QUAY PORTRIEUX
Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Date de la convocation : 12 octobre 2026

Nombre de membres en exercice : 23

L'an deux mille vingt-six, le 19 octobre à 18 heures 30, dix-huit heures trente, les membres du conseil municipal de la commune de SAINT-QUAY-PORTRIEUX, dûment convoqués, se sont réunis à la mairie sous la présidence de M. SIMELIERE Thierry, Maire, assisté de M. MOBUCHON Alain, Mme HALNA Karine, M. BARBEY-CHARIOU Erwan, Mme DEDENON Christine, M. D'HERBECOURT Henri, Mme Sophie LATHUILLIERE, Adjointes et Adjoints.

Etaient présents : M. TREBOUTA David, M. VILLENEUVE Jean-François, Mme BODIN Yveline, Mme RENARD Nadine, M. LECLERE Gérard, Mme SIMON Caroline, Mme VIAUD Sophie, M. HENIN Pierre, Mme STEVENON Christine, Mme BRIAND Armelle, Mme CAMUS Nathalie.

Absents représenté :
Mme Elodie BAZIN donne pouvoir à Mme Christine DEDENON
M. Benjamin DREUMONT donne pouvoir à M. Erwan BARBEY-CHARIOU
M. Victorien DARCEL donne pouvoir à M. Thierry SIMELIERE
M. Jean D'HERBECOURT donne pouvoir à M. Henri D'HERBECOURT
M. Pascal SOUN donne pouvoir à Mme Caroline SIMON

Présents : 18 **Représentés : 5** **Votants : 23**

Mme Sophie LATHUILLIERE a été désignée en qualité de secrétaire de séance.

Délibération n° 19/10/2026-13

Rue P. Loti - Mise en souterrain du réseau d'éclairage public - SDE22

Dans le cadre d'un vaste programme de renforcement du réseau électrique, ENEDIS va engager prochainement des travaux portant sur la dissimulation des fils nus sur la rue P. Loti (partie basse).

Cette opération s'inscrit dans un programme pluriannuel qui vise à améliorer la résilience du réseau sur le territoire communal.

En coordination avec la mise en souterrain du réseau basse tension réalisé sous la maîtrise d'ouvrage d'ENEDIS, il serait opportun pour la commune de procéder également à l'effacement du réseau d'éclairage public.

A sa qualité de maître d'ouvrage délégué, le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor (SDE 22) a procédé à l'étude :

Le coût global de l'opération (fourniture et pose de 5 luminaires sur mats) est estimé à **14 850,00 € TTC** (*coût total des travaux majoré de 8 % de frais d'ingénierie*).

Conformément aux dispositions du règlement financier approuvé par le Comité Syndical le 16 décembre 2022, la participation financière communale calculée sur la base de l'étude s'élèvera à **9 747,44 €.**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Vu l'exposé,

Décide à l'unanimité,

- **D'approuver le projet d'aménagement de l'éclairage public présenté par le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor, pour un montant global estimé à 14 850,00 € TTC (Participation communale de 9 747,44 €).**

Le Maire,
Thierry SIMELIERE

MAIRIE DE SAINT-QUAY-PORTRIEUX (CÔTES D'ARMOR)